



**Décision n° 2024/44**  
**Portant attribution du marché relatif à la**  
**mission de maîtrise d'œuvre.**  
**Désenclavement du port et du centre-ville**  
**des villes sœurs (Eu/Mers/Le Tréport)**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 4 décembre 2023 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Vu le procès-verbal des Commissions d'Appel d'Offres en date du 13 mars 2024,

Considérant le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Méthodologie proposée pour réaliser la mission, compréhension des enjeux, l'organisation, la pédagogie, les documents supports, détail de chaque phase (avec points de vigilance), nombre de réunion, détail du nombre de jours d'intervention par mission,...	35.0 %
2.2-Constitution de l'équipe pluridisciplinaire, du savoir-faire et des connaissances techniques : présentation de l'équipe et rôle respectif de chaque personne qui sera choisie pour l'exécution des missions (CV). Moyens matériels	15.0 %
2.3-Planning détaillé	5.0 %
2.4-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0 %

**DECIDE**

Article 1er : D'attribuer le marché public n°2023013 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre. Désenclavement du port et du centre-ville des villes sœurs (Eu/Mers/Le Tréport) à :

**V3D CONCEPT** (Mandataire)

60, rue Thiers  
76 200 DIEPPE

**&COTONE INGENIERIE** (Co traitant)

8, rue du docteur suriray

76 600 Le Havre

**DSM, agence de paysages** (Co traitant)

10, rue de l'église  
80 230 PENDE

**EN ACT ARCHITECTURE** (Co traitant)

12 rue Lavoisier, Zone industrielle des Prés Salés  
76 260 EU

Base :

Pour un montant de : 485 125 ,00 € HT  
taux de la TVA : 20 %  
582 150,00 € TTC

Prestation supplémentaire éventuelle 1 : Assistance technique du maître d'ouvrage au-delà des missions de la loi MOP :

Pour un montant de : 30 000,00 € HT  
taux de la TVA : 20 %  
36 000,00 € TTC

Prestation supplémentaire éventuelle 2 Etude circulation :

Pour un montant de : 14 700,00 € HT  
taux de la TVA : 20 %  
17 640,00 € TTC

Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre. Désenclavement du port et du centre-ville des villes sœurs (Eu/Mers/Le Tréport).

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

**Acte certifié exécutoire à Eu,  
Le  
Le Président,**

Fait à Eu, le  
**13 MAI 2024**  
Le président,  
Eddie Facque



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la C CVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*